

## **Mettre fin à l'ère des mines antipersonnel**

*par le D<sup>r</sup> Pierre Duplessis, secrétaire général, Croix-Rouge canadienne*

En signant à Ottawa, en décembre 1997, la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, les gouvernements ont promis un avenir meilleur aux collectivités vivant, aux quatre coins du monde, sous la menace de ces armes. Pour la première fois, les États venaient de décider d'interdire, à cause de son coût humain effroyable, une arme déjà largement utilisée. Aux membres des collectivités touchées par le fléau des mines, la Convention a apporté l'espoir d'être un jour délivrés de la peur d'être tués ou mutilés par ces « tueurs de l'ombre ». Les Canadiens peuvent être fiers qu'un tel événement se soit déroulé chez eux, et que le processus ait été largement mis de l'avant et soutenu par des Canadiens.

À la fin du mois, le « Sommet de Nairobi pour un monde sans mines » réunira des dirigeants du monde entier qui évalueront les progrès déjà réalisés et arrêteront les mesures à prendre pour remplir les promesses de la Convention au cours des années à venir. Depuis la signature de la Convention, le Sommet de Nairobi est le plus important de tous les événements qui ont marqué l'action menée pour mettre un terme aux souffrances provoquées par les mines antipersonnel.

Il y a dix ans, l'expression « épidémie mondiale » a été utilisée par le personnel médical de la Croix-Rouge pour qualifier le nombre considérable de personnes tuées ou blessées par les mines antipersonnel chaque année. Le Mouvement international de la Croix-Rouge et Croissant-Rouge a demandé l'interdiction complète des mines antipersonnel. Les grandes campagnes de mobilisation de l'opinion publique lancées par le CICR, la Croix-Rouge canadienne et d'autres Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, la Campagne internationale pour l'interdiction des mines terrestres (ICBL) et les Nations Unies ont abouti, en un temps record, à l'adoption d'un nouveau traité international prohibant cette arme.

D'importance historique, ce traité interdit totalement l'emploi, la mise au point, la production et le stockage des mines antipersonnel; il demande en outre aux États de détruire toutes les mines existantes, qu'elles soient encore stockées ou déjà mises en place. La Convention fait cependant bien plus que prohiber une arme : elle constitue également un programme d'action humanitaire visant à mettre un terme aux souffrances humaines provoquées par les mines antipersonnel. Elle préconise donc de faire disparaître la menace que constituent les mines enfouies dans le sol, de fournir une assistance aux victimes de mines et de sensibiliser la population civile aux dangers des mines antipersonnel.

Les mesures prescrites par la Convention pour mettre fin à l'épidémie mondiale des blessures par mines ont fait la preuve de leur efficacité. Les trois-quarts des États du monde sont liés par la Convention et, parmi eux, figurent certains des États les plus infestés de mines – Angola, Afghanistan, Bosnie-Herzégovine, Cambodge, Mozambique et Nicaragua. Ensemble, les États parties à la Convention ont détruit plus de 37 millions de mines antipersonnel. Ces armes effroyables ont été stigmatisées et la norme qui en interdit l'emploi est en train de devenir universelle. À travers le monde, la production et l'emploi des mines antipersonnel ont fortement diminué et le commerce mondial des mines antipersonnel a pratiquement cessé. L'étroite collaboration qui s'est instaurée entre les pays touchés et les États donateurs assure un niveau important d'activités de déminage dans toutes les régions du monde. Plus important encore, là où les dispositions de la Convention sont pleinement appliquées, le nombre annuel de nouvelles victimes des mines a baissé de manière spectaculaire, dans certains cas des deux tiers, parfois même davantage.

Bien que la Convention possède un « palmarès » impressionnant, de lourds défis devront encore être relevés avant de pouvoir considérer que les promesses faites aux victimes de mines ont été honorées. Le vrai test aura lieu au cours des cinq prochaines années. Un délai de 10 ans a été donné aux États pour déminer entièrement leurs zones touchées : les premières échéances tombent en 2009 et 23 États devront alors avoir achevé le déminage. Pour deux des pays les plus infestés de mines – l'Angola et l'Afghanistan – les échéances tombent en 2012. La tâche à accomplir est donc gigantesque, pour les pays touchés par ce fléau comme pour les pays donateurs. Souvent, les pays touchés sont à la fois pauvres et engagés dans des efforts de relèvement après une guerre. S'il est facile de poser des mines, le processus d'enlèvement est long, dangereux et coûteux. De plus, le déminage ne constitue que l'un des nombreux besoins, urgents et concurrents, qui se font sentir dans toute société venant de sortir d'un conflit.

Chaque année, des milliers d'hommes, de femmes et d'enfants sont encore tués ou mutilés par des mines antipersonnel. Chaque jour, de nouvelles victimes viennent s'ajouter aux centaines de milliers de victimes des années 1980 et 1990. Les personnes qui ont la chance de survivre aux blessures infligées par l'explosion d'une mine antipersonnel doivent en général être amputées, subir de multiples interventions et suivre une longue rééducation physique. Handicapés à vie, la plupart des survivants des mines devraient recevoir, à long terme, un type de soins qui sont souvent inadéquats ou même inexistantes dans les pays touchés par le fléau des mines. Par ailleurs, les victimes de mines ont souvent des possibilités réduites d'obtenir un emploi. S'il est évident que la qualité de l'aide fournie aux victimes de mines et autres personnes handicapées a augmenté dans certaines collectivités, de manière générale, les améliorations constatées ne sont significatives ni sur le plan national ni sur le plan mondial. Le Sommet de Nairobi doit garantir que des progrès seront réalisés dans ce domaine au cours des prochaines années.

Chaque État qui se réserve le droit d'employer des mines antipersonnel en se tenant en dehors de la Convention encourage d'autres États, ainsi que des groupes armés, à en faire de même. Il est essentiel de convaincre les gouvernements non encore parties à la Convention (dont certains possèdent d'importants stocks de mines antipersonnel) d'adhérer à ce traité. Une étude de la Croix-Rouge réalisée en 1996 appuyée par des officiers militaires de 19 pays a conclu que « le coût effroyable des mines antipersonnel dépassait de très loin l'utilité militaire – limitée – de ces armes » (*Les mines terrestres antipersonnel – des armes indispensables? Emploi et efficacité des mines antipersonnel sur le plan militaire*, CICR, Genève, 1996). Bien que certaines justifications militaires bien précises puissent toujours être imaginées pour conserver des mines antipersonnel, le verdict de l'histoire est sans appel : l'emploi de ces armes provoquent des souffrances indicibles, et leur élimination complète est une nécessité humanitaire.

L'adoption de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel a marqué non pas la dernière, mais la première étape du chemin à parcourir pour faire cesser les souffrances causées par ces armes. Nous savons maintenant que les mesures prescrites par la Convention sont efficaces. Néanmoins, les promesses contenues dans ce traité ne seront pleinement réalisées que si les efforts se poursuivent sans relâche. La Croix-Rouge canadienne est heureuse que la délégation canadienne se rendant au Sommet de Nairobi soit conduite par Son Excellence la très honorable Adrienne Clarkson, Gouverneure générale du Canada, et par l'honorable Pierre Pettigrew, ministre des Affaires étrangères du Canada. Ils se joindront à des dirigeants mondiaux pour célébrer le succès de la Convention, adopter un plan d'action ambitieux et allouer davantage de ressources pour atteindre les objectifs auxquels ils ont souscrit. Pour mesurer le succès des efforts déployés à l'échelle planétaire, il faut voir les

survivants des mines qui luttent pour réapprendre à marcher et le courage des démineurs qui pénètrent jour après jour dans des champs de mines. Lors du Sommet de Nairobi, les responsables politiques devront assumer leur part de responsabilités en faisant en sorte que l'action entreprise à l'échelle planétaire pour libérer le monde des mines antipersonnel se poursuive au cours des prochaines années.